

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 JANVIER 2015 à 20 H 30

Présents (13/15) : M. SALLEE Jacques, M. Patrick VERGEZ, Mme NOVAK Nathalie, M. JUILLIEN William, Mme VALADE Corine, M. Pierre DUSSIDOUR, M. CHAUMET Frédéric, M. Pierre ROBINET, Mme VERGEZ Nelly, Mme ROUFFAUD C, M. GALAN Gérard, Mme TOURNAIRE S, Mme HARRINGTON Rebecca.

Absent excusé (1/15) : Mme FOISSARD Hélène qui a donné pouvoir à Mme Nathalie NOVAK.

Absent non excusé (1/15) : M. Simon LIQUE

Madame VERGEZ Nelly a été élue secrétaire de séance.

Une minute de silence est demandée en raison des attentats.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA FOURRIERE

Monsieur le Président du Syndicat mixte de la fourrière a présenté un projet modificatif des statuts du Syndicat aux membres du comité syndical le 27 novembre 2014. (Projet dont vous avez eu copie).

Ce projet présente trois volets :

- 1) Elargissement du syndicat ;
- 2) Calcul de la cotisation annuelle ;
- 3) Modalités financières des prises en charge.

Il appartient à présent à chaque assemblée des collectivités membres de se prononcer sur ce dossier.

Vote pour l'approbation des modifications des statuts :
Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

OUVERTURE DE CREDITS BUDGETAIRES (OPERATIONS D'ORDRE)

A la demande du Trésorier, certains frais d'études et d'insertion dans les journaux doivent être intégrés en investissement (Travaux du 11 Grand'Rue et Travaux de la Rue André Bouyer). Pour ce faire le conseil municipal doit permettre l'ouverture des crédits nécessaires :

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Pour le 11 gd rue, il faudrait un titre au 2031-041 et un mandat au 2132-041 pour 1260.68 €
Pour la Rue André bouyer il faudrait un titre au 2031-041 pour 351.62 € un titre au 2033-041 pour 818.06 € et un mandat au 2151-041 pour 1169.68 €.

- il s'agit d'opérations budgétaires, elles ne changent pas le Budget.

Dépenses investissement
2132 - 041 : 1260.68
2151 - 041 : 1169.68

recettes investissement :
2031-041 : 1612.30
2033-041 : 818.06

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN DELEGUE ORDURES MENAGERES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Il a été décidé de la mise en place d'une commission Etude Passage de la Taxe Enlèvement Ordures Ménagères à la Redevance Enlèvement des Ordures Ménagères.

Chaque conseil municipal doit désigner un membres titulaire pour cette commission.

Proposition de nommer Madame Hélène FOISSARD.

De plus nous devons désigner un délégué pour la Commission Locale des Charges Transférées.

Proposition Nelly VERGEZ.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

REPAS DE LA COMMUNE

le repas annuel aura lieu le 25 janvier 2015 pour les anciens (à partir de 65 ans).

Il est proposé de facturer le repas à 27 € pour les personnes de + de 65 ans et les accompagnateurs

C'est le traiteur «Rosy Cuisine Tradition » de La Rochebeaucourt qui a été retenu pour le prix de 27 € par personne (service compris).

Les personnes de plus de 65 ans auront le repas offert par la municipalité, les autres devront payer 27 €. Les élus du conseil municipal y compris les plus de 65 ans paieront leur repas.

Pour ce qui concerne l'animation c'est le groupe Patrick ALAIN avec 4 musiciens qui ont été retenus pour un montant de 470 €. (charges comprises nous devons prévoir leurs repas).

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

DIVERS

- Prochain marché truffier le 24 janvier 2015
- Travaux – La commission se réunira le 13 janvier (électricité 1 Place des Halles, Rue André Bouyer, arbres, eaux usées écoulement....)
- Une réunion publique d'informations aura lieu le vendredi 13 février 2015 à 18 H 30 avec la gendarmerie à la salle des fêtes
- Le prochain flash infos sera distribué pendant les vacances de février.

La séance est levée à 21 H 40. Prochaine réunion le 9 mars 2015 à 18 H 30.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 9 FEVRIER 2015 à 18 H 30

Présents (12/15) : M. SALLEE Jacques, M. Patrick VERGEZ, Mme NOVAK Nathalie, Mme VALADE Corine, M. CHAUMET Frédéric, Mme FOISSARD Hélène, Mme HARRIGTON Rebecca, Mme ROUFFAUD Corine, M. GALAN Gérard, M. Pierre ROBINET, Mme TOURNAIRE Sandra, M. Pierre DUSSIDOUR.

Absent excusé (2/15) : M. JUILLIEN William qui a donné pouvoir à M. Patrick VERGEZ.
Mme VERGEZ Nelly va arriver en retard

Absent non excusé (1/15) : M. Simon LIQUE

Madame Hélène FOISSARD a été élue secrétaire de séance.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Le conseil municipal a reçu des demandes de droit de préemption urbain déposées pour la vente de biens sur Villebois-Lavalette.

Vente d'un bien, appartenant à la famille LAGARDE – surface au sol de 2 059 m² :
Cadastrés ZC N° 128 pour 56 m², ZC N° 131 pour 1 987 m² et ZC N° 133 pour 16 m², situés La Charsie – 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE. Vendu pour 12 000.00 € à Monsieur Jean-Marie VALLANTIN de Villebois-Lavalette.

Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité.

Vente d'un bien, appartenant à Madame et Monsieur HAINES Ronald – 17 rue d'Epernon à Villebois-Lavalette – surface au sol de 1 181 m² :
Cadastrés AD N° 140 situé 17 rue d'Epercon – 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE. Vendu pour 191 000.00 €, 5 400 € de mobilier et 14 000 € si commission à Madame Rebecca WALTERS Appartement 28, Marina Point West à Chatam (Royaume Uni).

Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité.

AUDIT HYGIENE ET SECURITE DU TRAVAIL

Chaque collectivité doit obligatoirement désigner un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité du travail (A.C.F.I) à compter du 4 décembre 2014 ou passer une convention avec le Centre de Gestion de la Charente qui se chargera de cette prestation sans participation financière supplémentaire pour les collectivités qui cotisent déjà pour la médecine du travail, ce qui est le cas de notre commune.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

FONDS DE CONCOURS CDC ZONE ARTISANALE

A la demande de la commune de Villebois-Lavalette la Communauté de Communes a accepté que le fonds de concours de 40 000 € prévu pour le développement économique de la Zone Artisanale soit versé sur quatre années budgétaires soit année 2015 : 10 000 €, année 2016 :

10 000 € ; année 2017 : 10 000 € et le solde en 2018 pour 10 000 €. Pour ce faire le conseil municipal doit délibérer afin de permettre ces versements.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

ASSISTANCE TECHNIQUE ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

La commune de Villebois-Lavalette adhère depuis le 1^{er} janvier 2014 à Charente Eaux pour que ce syndicat assure pour notre compte une assistance technique pour l'assainissement collectif. Il nous est proposé de conclure une convention portant sur la période 2015-2020. Montant actuel de la participation 0.39 € par habitant (DGF 2014) soit 306.93 € pour 2015.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

Arrivée de Madame Nelly VERGEZ.

OUVERTURE CREDITS BUDGETAIRES

le conseil municipal doit autoriser le maire à ouvrir des crédits budgétaires pour l'investissement avant le vote du budget pour l'achat d'un ordinateur portable et d'un lave-vaisselle pour la salle des fêtes soit 1 150.00 € pour l'ordinateur et les logiciels et 1 900.00 € pour le lave-vaisselle.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

De plus, nous devons prévoir de faire un emprunt pour les travaux voirie de la Croix de Quart pour la totalité du montant des travaux soit 290 000.00 €
Nous avons reçu plusieurs propositions, la plus intéressante est celle du crédit agricole à 1.77 % en taux fixe, échéance trimestrielle sur 15 ans.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

ADHESION SDITEC (Syndicat Informatique de la Charente)

La commune de Villebois-Lavalette adhère au SDITEC pour la plate-forme des délibérations du conseil municipal dématérialisées, celles-ci sont envoyées par internet directement à la Préfecture gain de temps et pas de perte de document.

La commune n'a pas actuellement de prestataire pour la maintenance des ordinateurs. Il est indispensable d'adhérer au SDITEC pour ce service car les réparations à la demande sont plus onéreuses. L'adhésion pour 2015 serait de 1 013.465 € dont les 350 € environ pour l'envoi des délibérations.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

ENVELOPPE INDEMNITAIRES EMPLOYES COMMUNAUX :

Proposition est faite au conseil de voter la prime annuelle des agents (Indemnité d'Administration et de Technicité) en tenant compte de l'absentéisme de chacun et du temps de travail – Au dessus de 6 mois d'absence pas de versement de prime.

Si le temps de présence est identique à la fin de l'année, le montant des indemnités 2015 serait suivant les bases actuelles et sans jour d'absence de :

- Jean-Michel COUTAUD	116.82 €	
- Barbara SIEUW	73.43 €	22 H S/Villebois-Lavalette
- Noël CHAUVET	123.79 €	
- Mickaël GOBELET	116.82 €	
- Corinne ROUHAUD	120.72 €	
- Marie-Pierre FORT	123.79 €	

Cette indemnité est calculée à partir d'une base selon le grade à laquelle on applique un coefficient pour obtenir le montant versé et en fonction du temps de présence de chacun.
Enveloppe maximum globale jusqu'à 4 000 € pour 2015.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS - 2015

Monsieur le Maire rappelle aux membres les différentes sommes versées aux associations en 2014 et présente les propositions pour l'année 2015.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2014	SUBVENTIONS 2015
SOCIETE DE CHASSE	200 €	200 €
COMITE DES FETES	800 €	1 800 €
ASS. VILLEBOIS HAUTE BOHEME	1 600 €	1 600 €
VILLEBOIS ARTS MARTIAUX	150 €	150 €
AMIS DU PATRIMOINE D'HORTE ET LTTE	400 €	350 €
ASS. AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL	400 €	400 €
ASS. PRIMAT (Ecoles)	200 €	200 €
BANQUE ALIMENTAIRE	150 €	150 €
OFFICE DU TOURISME	600 €	600 €
FOYER COLLEGE	300 €	300 €
PREVENTION ROUTIERE	50 €	50 €
ASL HAND BALL	500 €	500 €
CROIX ROUGE	300 €	300 €
DONNEURS DE SANG	200 €	250 €
DIVERS	500 €	800 €
CIE DE L'ARENE	200 €	200 €
MAIN DANS LA MAIN	150 €	150 €
ASSOCIATION DES COMMERCANTS	600 €	En attente
CREA DANSE		200 €
TOTAL	7 300 €	8 200 €

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

LOCATIONS DE SALLES

Différents partis politiques ont demandé la gratuité de la salle polyvalente alors que le précédent conseil municipal avait instauré une location de 250 €. Nous proposons que la salle soit gratuite pour les réunions et assemblées à caractère politique.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

TRAME VERTE ET BLEUE/TERRE SAIN

TERRE SAIN

La charte Terre Saine invite les communes à participer à la réduction des pesticides et à la préservation d'un environnement sain : pour protéger la santé, les ressources naturelles et la biodiversité.

Cette charte propose une dynamique de changement avec :

- des objectifs opérationnels pour la municipalité
- un itinéraire de progrès et des outils pratiques pour les agents municipaux
- des exemples et des documents pour informer les habitants.

L'objectif de cette année est d'obtenir un « papillon » (dossier en mairie)

Personnes qui ont participé au montage du dossier : W. Juillien, N. Chauvet, P. Robinet, N. Novak, C. Rouhaud.

TRAME VERTE ET BLEUE

La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elle constitue un outil d'aménagement durable du territoire.

La Trame verte et bleue contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'étend jusqu'à la laisse de basse mer et dans les estuaires, à la limite transversale de la mer.

Le dossier de la commune de Villebois-Lavalette concerne le niveau 1 : Pass communal

Monsieur le maire demande aux conseil municipal de se positionner sur l'engagement de la commune de Villebois-Lavalette sur ces deux dossiers.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

DIVERS

- Location kiné
- Monsieur Lafond compte-rendu
- Réunion publique gendarmerie (13 février) et Fête de la musique (18 février)
- Bénédiction des rameaux le dimanche à 10 H 30 sous les halles
- Le flash infos sortira aux vacances de février
- Dossier éolien – Avis défavorable au dossier du commissaire enquêteur
- Le repas de la commune pour les anciens et les vœux se sont très bien passés

La séance est levée à 19 H 40. Prochaine réunion le 9 mars 2015 à 18 H 30 et Vote des Budgets le lundi 30 mars 2015 à 18 H 30.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 MARS 2015 à 18 H 30

Présents : M. SALLEE Jacques, M. Patrick VERGEZ, Mme NOVAK Nathalie, M. JUILLIEN William, Mme VALADE Corine, M. CHAUMET Frédéric, Mme VERGEZ Nelly, Mme HARRIGTON Rebecca, Mme ROUFFAUD Corine, M. Pierre ROBINET, M. Pierre DUSSIDOUR.

Absent(s) excusé(s) : Mme FOISSARD Hélène qui a donné pouvoir à Mme NOVAK Nathalie, M. GALAN Gérard qui a donné pouvoir à M. Pierre DUSSIDOUR

Absent(s) non excusé(s) : M. Simon LIQUE, Mme Sandra TOURNAIRE

Secrétaire : Madame Nelly VERGEZ a été élue secrétaire.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Le conseil municipal a reçu des demandes de droit de préemption urbain déposées pour la vente de biens sur Villebois-Lavalette.

Vente d'un bien, appartenant à la SCI Les Maisons Blanches 22 Route d'Angoulême à Villebois-Lavalette – surface au sol de 1 78 m², Cadastres AM N° 66, situés 8 Place des Halles – 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE. Vendu pour 130 000.00 €.

Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité.

Vente d'un bien, appartenant à Monsieur Pascal BOURREAU – Chez Biard à JUILLAGUET – surface au sol de 120 m² :
Cadastres AD N° 101 situé 9 rue André Bouyer – 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE. Vendu pour 90 000.00 €, à Madame Valérie BENOIT-MESNARD.

Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité.

REMBOURSEMENT FRAIS EXPOSITION PHOTOS

Comme à chaque changement d'exposition dans la salle de réunion du conseil municipal, Monsieur Pierre ALBERT de Ronsenac a engagé des frais pour un montant de 40 € pour la reproduction de photos. Nous devons maintenant lui rembourser cette somme.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

REMBOURSEMENT FRAIS SECRETARIAT RYTHMES SCOLAIRES AVENANT

Comme il avait été convenu avec les maires du SIVOS les frais de remboursement du secrétariat pour les rythmes scolaires avaient été estimés à 20 % pour le 1^{er} trimestre scolaire (septembre à décembre) et à 10 % pour les deux derniers trimestres.

La participation pour les deux derniers trimestres à hauteur de 10 % peut maintenant être validée cela correspond au travail à effectuer. Un avenant sera donc pris dans ce sens.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

MUTUALISATION SALARIEES SECRETARIAT/COMMUNE/CDC

La ZPPAUP doit être transformée en AVAP. La compétence pour ce faire a été donnée à la Communauté de Communes avec le PLUI.

Plusieurs documents doivent être établis pour lancer les appels d'offres par la Communauté de Communes, pour ce faire, il nous a été demandé de mutualiser nos moyens en personnel. Nous avons actuellement une secrétaire qui s'occupe plus précisément des déclarations de travaux et permis de construire, il semble judicieux de la mettre à disposition de la CDC avec une convention pour participer à l'élaboration des futurs documents d'urbanisme.

La rémunération de la personne mise à disposition sera prise en charge par la CDC.

Le conseil municipal doit donner son accord pour la mise à disposition de notre personnel au niveau du secrétariat. Il est souhaitable de prévoir la mise à disposition de nos deux secrétaires en cas de besoin à la CDC suivant les compétences.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

IMPUTATION BUDGETAIRE FETES ET CEREMONIES

Nous devons suite à une demande de la trésorerie prendre une délibération précisant les différentes factures qui devront être prises sur le compte 6232 « fêtes et cérémonies » organisées par la commune. En dehors de ces prévisions les factures éventuelles ne seront payées qu'après la validation par délibération des dépenses engagées. La délibération devra être prise pour la durée du mandat.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

MODIFICATION STATUTS SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU POTABLE EDON/ROSENAC

le comité syndical du SIAEP a modifié ses statuts en portant à 9 membres le bureau du SIAEP au lieu de 5 membres.

Nous devons maintenant prendre une délibération pour valider ce changement.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

MURS ARRIERE DE LA GRAND'RUE

Le conseil municipal a reçu deux demandes pour l'ouverture d'un passage à pieds à l'arrière de la Grand'Rue par Messieurs Gicquel et Chabanne.

Le conseil municipal décide de donner son accord avec une participation de 100 € par demandeur. Les documents devant intervenir suite à cette décision seront établis par Maître Benoit-Mesnard, notaire à Villebois-Lavalette, les frais induits seront facturés aux demandeurs.

Vote : Pour : 12 voix Contre : 0 Abstention : 2 (Messieurs Galan et Dussidour)

DIVERS

- Bureau de vote du 22 mars 2015
- Maisons paysannes viennent à Villebois-Lavalette le 18 avril après-midi pour des ateliers sur les peintures naturelles, enduits à la chaux, atelier jeune public.
- Les travaux du 2° logement 11 Grand'Rue sont bientôt terminés ; nous attendons des devis de curage de fossés, pose de robinets au cimetière, place de stationnement....
- Bornages de terrain pour définir des limites de propriétés (Grand'Rue et Chemin de Chez Chapelle)
- La fusion du SIVOS et du SIVU est en cours.

La séance est levée à 19 H 20. Vote des Budgets le lundi 30 mars 2015 à 18 H 30 Prochaine réunion le 13 avril 2015 à 18 H 30.

BUDGET PRIMITIF 2015
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 30 MARS 2015 à 18 H 30

Présents (14/15) : M. SALLEE Jacques, M. VERGEZ Patrick, Mme NOVAK Nathalie, M. JUILLIEN William, Mme VALADE Corine, M. DUSSIDOUR Pierre, M. ROBINET Pierre, Mme VERGEZ Nelly, Mme FOISSARD Hélène, Mme ROUFFAUD Corine, M. GALAN Gérard, M. LIQUE Simon, Mme HARRINGTON Rebecca, Mme TOURNAIRE Sandra.

Absent excusé (1/15) : M. CHAUMET Frédéric

Absent non excusé (0/15) :

Pouvoirs (1/15) : M. CHAUMET Frédéric, a donné pouvoir à Mme ROUFFAUD Corine

Madame VERGEZ Nelly a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le maire remercie Monsieur Viaux trésorier, pour sa présence à la réunion.

DELIBERATIONS :

DOSSIER TRAME VERTE ET BLEUE

Lors de la réunion de février nous avons décidé d'adhérer au dispositif trame verte et bleue. Nous devons déposer notre dossier de demande de subvention et pour ce faire le conseil municipal doit donner son accord.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

CESSION GRATUITE DE TERRAIN AU DEPARTEMENT

Au niveau de l'aménagement de la ZA il restait une toute petite parcelle de 26 m² au nom de la commune alors qu'elle devrait être propriété du Département. Elle se trouve sur la bordure de la RD n° 23. Nous avons maintenant le plan de division et c'est la parcelle n° ZD 236. Le conseil municipal doit son accord pour que la commune cède gracieusement cette parcelle au Département. Cela fera partie des régularisations CDC/COMMUNE/DEPARTEMENT au niveau de la ZA. Les actes seront établis par Maître Benoit-Mesnard, notaire à Villebois-Lavalette.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

MODIFICATION STATUTS DE LA FOURRIERE

Nous avons reçu un projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la fourrière approuvé par le conseil syndical lors de sa séance du 3 février 2015.

Ce projet porte sur l'élargissement du syndicat à la commune de Laprade.

Il appartient à présent à chaque assemblée des collectivités membres de se prononcer sur ce dossier.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

Monsieur Viaux présente les Comptes de Gestion 2014 ainsi que les Comptes Administratifs, ASSAINISSEMENT COMMUNE correspondants.

Vote des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs :

VOTE COMPTE DE GESTION COMMUNE

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

VOTE DE GESTION ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de nommer Patrick VERGEZ en tant que Président pour le vote des Comptes administratifs et se retire de la salle.

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

Après avoir validé les comptes administratifs le conseil doit valider les résultats.

Résultat Budget assainissement : + 167 789.44 €

Il est proposé de reporter 167 789.44 € en fonctionnement.

Résultat Budget commune : + 183 803.23 €

Il est proposé de reporter 78 875.26 € en fonctionnement et d'affecter 104 927.97 € en investissement au compte 1068.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS ASSAINISSEMENT ET COMMUNE :

Avant de présenter les budgets primitifs, Monsieur le Maire propose de voter les mêmes taux d'imposition en 2015 qu'en 2014 et par conséquent de ne procéder à aucune augmentation.

Taxe d'Habitation 8.91 %

Taxe Foncière bâti 17.28 %

Taxe Foncière non bâti 42.11 %

Le montant total des impositions perçu par la commune sera de 209 176.00 €

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

Présentation des Budgets Primitifs.

BUDGET COMMUNE

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

- Devis Maisons paysannes ramené à 500 € au lieu de 800 €.
- Permanences ABF tous les 1^{er} mercredis de chaque mois à compter du 5 mai de 9 H 30 à 11 H 30 à la mairie pour les particuliers.

La séance est levée à 19 H 40. Prochaine réunion du conseil le 12 MAI 2015 à 18 H 30.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 MAI 2015 à 18 H 30

Présents (13/15) : M. SALLEE Jacques, Mme NOVAK Nathalie, M. JUILLIEN William, Mme VALADE Corine, M. CHAUMET Frédéric, Mme FOISSARD Hélène, Mme HARRINGTON Rebecca, Mme ROUFFAUD Corine, M. GALAN Gérard, M. Pierre ROBINET, Mme TOURNAIRE Sandra, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ.

Absent excusé (1/15) : M. Patrick VERGEZ (hospitalisé à qui l'on souhaite un prompt rétablissement).

Absent non excusé (1/15) : M. Simon LIQUE

Madame Hélène FOISSARD a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

GROUPEMENT DE COMMANDES D'ACHAT GAZ/ELECTRICITE : SIGNATURE DE CONVENTION

Le conseil municipal a reçu une proposition de signature de convention pour un groupement de commandes par l'intermédiaire du Syndicat Départemental d'Electricité de la Charente pour l'achat de gaz et d'électricité pour Villebois-Lavalette. Cela permettra d'avoir des tarifs préférentiels et le SDEG se chargera des procédures d'achat. L'ensemble des prestations du SDEG seront réalisées à titre gratuit.

En effet fin 2015 les tarifs réglementés seront supprimés et la commune sera soumise au Code des Marchés Publics ou à une procédure obligatoire de mise en concurrence.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

PROJET DE STATUTS DU SIVOS

le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Lavalette a demandé la fusion de l'établissement avec le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Pays d'Horte et Lavalette. 5 communes actuellement (Blanzaguet, Edon, Gurat, Vaux-Ltte et Villebois-Ltte) 7 communes à compter du 1^{er} janvier 2016 avec Gardes le Pontaroux et Magnac-Ltte-Villars.

Le projet de périmètre du nouveau syndicat a été fixé par arrêté de Monsieur le Préfet en date du 31 mars 2015. Le conseil municipal doit se prononcer sur le projet de périmètre du nouveau syndicat, sur le projet de statuts et sur la date de création du nouveau syndicat fixée au 1^{er} janvier 2016.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

La commune avait passé une convention avec le Département de la Charente pour la lutte contre le frelon asiatique. Celle-ci arrive à échéance et il semble judicieux de la renouveler cette espèce n'étant pas éradiquée.

La participation de la commune est de la moitié du coût de l'intervention commandée sur notre territoire. Actuellement le coût de destruction d'un nid varie entre 90 € et 110 € HT pour les nids accessibles. En cas de difficultés particulières un devis sera établi.

Le conseil municipal doit se prononcer pour le renouvellement de cette convention jusqu'en 2017.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

VIREMENT DE CREDITS EMPRUNT TRAVAUX VOIRIE

Nous avons reçu le tableau d'amortissement officiel pour l'emprunt des travaux de voirie de 290000 € (aménagement RD N° 5 VC N° 6).

Le conseil municipal avait prévu une enveloppe de 23 240.00 € alors que nous aurons besoin de 24 065.00 € soit une différence de 825 €.

La 1^{ère} échéance sera le 29/08/2015 pour 6 322.95 € et les prochaines seront de 5 513.94 €
Les crédits seront pris sur des fonds libres en fonctionnement.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

PLACE DU CHAMP DE FOIRE CHANGEMENT DE NOM

Monsieur le maire propose de rajouter le nom du Docteur Fougère à la Place du Champ de Foire. Les élus demandent que le nom de Pierre FOUGERE ou Docteur Pierre FOUGERE soit mis après Place du Champ de Foire.

Pour ce qui est de la voie entrant dans la ZA c'est la CDC qui est compétente car c'est une voie privée appartenant à la CDC.

Vote : Pour 12 voix Contre Abstention 1 voix (N. NOVAK)

DIVERS

- Lancement appel d'offres Aménagement RD N°5 et VC N°6 (remise des plis le 5 juin dernier délai).
- Trame Verte et Bleue/Terre Saine. Des dossiers de demandes de subventions ont été déposés – Réponse en juin/juillet
- Rentrée 2015 – Baisse des effectifs mais Mesdames VERGEZ et SELIN sont allées voir l'inspecteur d'académie et nous restons avec nos quatre classes en élémentaire.
- Festivités 2015 – Musical'été le 27 juin ; Nuit Romane le 22 août ; Feu d'artifice le 30 août.....
- Pont ascension et congés d'été (la mairie sera fermée les samedis matins en juillet et en août)
- Le 2° logement du 11 Grand'Rue est loué pour 480 € par mois.
- Monsieur JUILLIEN précise que les travaux de mise hors d'eau de la maison 3 Place des Halles et la démolition du petit bâtiment Impasse des Halles fleuries vont être réalisés prochainement ainsi que les travaux de déplacement du mur Rue du Petit Mairat.

- Le club randonnées de l'ASL demande une réduction de tarif de la location de la salle des fêtes, cette question sera vue à la prochaine réunion.
- Les questionnaires pour une épicerie ambulante sont revenus, il semble que ce nouveau service serait utile aux habitants. La seule restriction sera de ne vendre ni pain, ni viande.
- 17 juin forum de l'emploi à la salle des fêtes Région/Pays/Pôle emploi « Le cuir et l'aide à la personne ».
- Il est proposé aux élus de planter les fleurs comme l'année passée samedi 23 mai à 8 H 30.
- Monsieur JUILLIEN signale que suite au passage du géomètre la commune empiète de 80 cm sur la propriété de Monsieur Gérard FONTENEAU et que pour le Chemin de Chez Chapelle, les arbres à couper sur le talus, appartiennent à Monsieur NABOS.

La séance est levée à 20 H. Prochaine réunion le 8 JUIN 2015 à 18 H 30.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 8 Juin 2015 à 18 H 30

Présents (12/15) : M. SALLEE Jacques, M. Patrick VERGEZ, Mme NOVAK Nathalie, Mme VALADE Corine, M. CHAUMET Frédéric, Mme FOISSARD Hélène, Mme HARRINGTON Rebecca, Mme ROUFFAUD Corine, M. GALAN Gérard, M. Pierre ROBINET, Mme TOURNAIRE Sandra, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ.

Absent excusé (2/15) : M. JUILLIEN William qui a donné pouvoir à M. Pierre ROBINET, Mme Nelly VERGEZ qui a donné pouvoir à Mme Nathalie NOVAK

Absent non excusé (1/15) : M. Simon LIQUE

Madame Hélène FOISSARD a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

TRAME VERTE ET BLEUE/TERRE SAINE - DEMANDES SUBVENTIONS

Comme nous l'avons déjà évoqué la Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elle constitue un outil d'aménagement durable du territoire.

La charte Terre Saine invite les communes à participer à la réduction des pesticides et à la préservation d'un environnement sain : pour protéger la santé, les ressources naturelles et la biodiversité.

Dans le cadre de ces dossiers nous pouvons demander des subventions à divers organismes ; FREDON, PROM'HAIE, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, peuvent nous donner des subventions pour de l'acquisition de matériel, de la communication....

Le conseil municipal doit donner son accord pour que nous puissions déposer des demandes de subventions à tous les organismes éventuellement financeurs de projets entrant dans ce cadre. Des précisions sont données sur l'ordre de faisabilité des projets.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

CONVENTION OCCUPATION DES HALLES

Le conseil municipal a reçu une demande de la part de Madame et Monsieur KAWECKA propriétaires au 18 Place des Halles qui souhaitent ouvrir un salon de thé et disposer de tables sous les halles.

Monsieur le maire les a rencontré avec les adjoints et souhaite leur proposer comme aux autres occupants sous les halles un loyer de 50 € par mois pour une surface d'occupation de 20m2.

De plus, il leur a été précisé qu'ils ne pourraient pas laisser les tables et chaises sous les halles le samedi matin en raison du marché.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une agence immobilière doit ouvrir dans l'ancien magasin de souvenirs « Coquerico ».

L'ancienne agence immobilière Europ Immobilier est occupée actuellement par de la vente de bijoux fantaisie.

DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SDITEC (Syndicat Informatique de la Charente)

La commune a passé une convention avec le SDITEC pour tout ce qui concerne l'informatique (fourniture du matériel, formations, maintenance....).

La commune doit désigner un délégué à ce Syndicat.

Monsieur Patrick VERGEZ est désigné.

Madame Corine VALADE le remplacera en cas d'empêchement.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

RUE DU PETIT MAIRAT DEMANDE DE SUBVENTION

Pour le déplacement du mur du Petit Mairat le conseil municipal a la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention au Département de la Charente.

Le montant des travaux est de 5 372 € HT avec un montant de subvention de 15 % soit : 805 €

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

CONVENTION PASSAGE FOSSES DU CHATEAU

Madame Villain-Guillot demande la possibilité de passer sur les fossés du château de façon à pouvoir effectuer des travaux d'entretien et de jardinage.

Pour ce faire nous devons signer une convention avec Madame Villain-Guillot, les fossés étant fermés par une chaîne avec un cadenas.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

DIVERS

- Nouveaux horaires trésorerie
- Travaux rond point RD 5 VC 6 – la commune pense obtenir environ 72 % de subvention
- Festivités 2015 (musical'été, annulation jeux intervillages...)
- Feu artificiel du mois d'août
- Epicerie ambulante
- DPU PLUI/AVAP

La séance est levée à 20 H 40. Prochaine réunion le 13 JUILLET 2015 à 18 H 30.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 Juillet 2015 à 18 H 30

Présents (9/15) : M. SALLEE Jacques, M. Patrick VERGEZ, Mme NOVAK Nathalie, Mme VALADE Corine, Mme FOISSARD Hélène, M. GALAN Gérard, M. Pierre ROBINET, Mme VERGEZ Nelly, M. Pierre DUSSIDOUR.

Absent excusé (5/15) : M. JUILLIEN William, Mme TOURNAIRE Sandra, Mme ROUFFAUD Corine qui a donné pouvoir à Monsieur Pierre ROBINET, M. CHAUMET Frédéric qui a donné pouvoir à M. Pierre DUSSIDOUR, Mme HARRINGTON Rebecca qui a donné pouvoir à Monsieur Jacques SALLEE.

Absent non excusé (1/15) : M. Simon LIQUE

Madame Nelly VERGEZ a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

CREATION POSTES TAP

Les horaires et jours des ateliers TAP doivent changer à la rentrée scolaire. Nous devons donc prévoir les créations de postes nécessaires en fonction des nouveaux temps de chacun des salariés.

Pour ce faire nous devons prévoir la création de 2 postes à 1 H 30 hebdomadaires (+ 4 H de concertation) et 2 postes à 3 H 30 hebdomadaires (+ 4 H de concertation).

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE 1^{ère} CLASSE ET RATIOS AVANCEMENT DE GRADE

Madame Barbara SIEUW doit bénéficier d'un avancement de grade suite à son ancienneté sur son poste à compter du 1^{er} novembre 2015. Le conseil municipal doit délibérer pour créer le poste correspondant à son nouveau grade et sur le ratios d'avancement dans ce grade.

Je propose que le taux d'avancement soit défini à 100 % pour l'avancement du grade d'Adjoint technique de 2^o classe à Adjoint technique de 1^{ère} classe et que le poste de Madame Barbara SIEUW soit créé à compter du 1^{er} novembre 2015.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SDITEC (Syndicat Informatique de la Charente)

Le conseil municipal a désigné Monsieur Patrick VERGEZ comme délégué Titulaire au SDITEC pour tout ce qui concerne l'informatique (fourniture du matériel, formations, maintenance...). Sur la délibération nous avons prévu un délégué suppléant, hors les statuts du syndicat de permettent pas la nomination de suppléant. Le conseil municipal doit donc annuler la délibération du 8 juin 2015 et en reprendre une nouvelle avec le délégué titulaire uniquement.

Monsieur Patrick VERGEZ est proposé pour cette désignation.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

TRAME VERTE ET BLEUE/TERRE SAINES - DEMANDE D'ADHESION PROM'HAIES

Comme nous l'avons déjà évoqué dans le cadre des dossiers de demandes des subventions liés à Trame Verte et Bleue/Terre Saine, nous devons adhérer à l'Association Prom'haies pour obtenir le versement de ces subventions liées à ces dossiers. (Financé à 80 % par le Conseil Régional sous couvert de Prom'haies, participation de la commune 3 825.00 € avant subvention).

Adhésion de la Commune : 30 € + 0,03 €/habitant (plafonné à 100 €)

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

REMBOURSEMENT DE MADAME NELLY VERGEZ

Madame Nelly VERGEZ a acheté pour la commune des décorations de tables pour 24.75 €. Le conseil municipal doit donner son accord pour le remboursement.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

DIVERS

- Trottoirs Rue André Bouyer
- La commune a reçu le 2° prix des villages fleuris
- Nous allons passer la commande pour 50 conteneurs (poubelles) au prix de 28 € 62 TTC l'unité ;
- Un courrier sera envoyé aux mairies du canton pour leur signaler que l'affichage sauvage des festivités ne sera plus toléré sur la commune. Un emplacement adéquat sera recherché.
- 17 août chants grégoriens ; 22 août nuits romanes ; 28-29 et 30 août frairie ; 12 décembre EDM à la salle des fêtes.

La séance est levée à 19 H 20. Prochaine réunion le 14 SEPTEMBRE 2015 à 18 H 30.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 23 Septembre 2015 à 18 H 30

Présents : M. Jacques SALLEE, M. Patrick VERGEZ, M. William JUILLIEN, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, M. Pierre ROBINET, Mme Hélène FOISSARD, M. Gérard GALAN, Mme Rebecca HARRINGTON, Mme Nelly VERGEZ, Mme Sandra TOURNAIRE, Mme Corine ROUFFAUD

Absents excusés : Mme Nathalie NOVAK qui a donné pouvoir à Mme Nelly VERGEZ.

Absents non excusés : M. Simon LIQUE, M. Frédéric CHAUMET

Madame Nelly VERGEZ a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

FONDATION DU PATRIMOINE

La Commune de Villebois-Lavalette et la Fondation du patrimoine ont conclu le 1er juillet 2009 une convention de partenariat en faveur de l'aide à la restauration du patrimoine privé situé dans le périmètre de la ZPPAUP de Villebois-Lavalette. Cette convention triennale a été reconduite par voie d'avenant le 1er juillet 2012. Elle est arrivée à échéance le 30 juin 2015. La Fondation du patrimoine invite la Commune à poursuivre sa politique de soutien à la restauration du patrimoine privé situé dans la ZPPAUP ; un avenant de reconduction peut être signé, dans les mêmes termes subvention 1% minimum attribuée par la commune et déduction fiscale allant de 50 % à 100 % du montant des travaux.

Il est aussi proposé à la commune d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour soutenir son action. Adhésion à l'année 50 €.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

RAPPORT ANNUEL ASSAINISSEMENT

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé aux Maires de présenter à leur assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, et ce rapport doit faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

DESIGNATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Quelques modifications ont été apportées aux commissions communales :

Commission P.L.U. – Cité de Caractère – Z.P.P.A.U.P :

FOISSARD Hélène (Présidente), Jacques SALLEE, Nathalie NOVAK, Pierre DUSSIDOUR, William JUILLIEN, Patrick VERGEZ, Gérard GALAN.

COMMERCE ET ARTISANAT : Sandra TOURNAIRE (Présidente), Corine ROUFFAUD, Jacques SALLEE

ELECTIONS : Jacques SALLEE (Président), Patrick VERGEZ, Pierre DUSSIDOUR, Didier PERE (délégué du Tribunal de Grande Instance), Jean COUTAUD (délégué de l'administration).

FETES ET SPORTS : Simon LIQUE, Sandra TOURNAIRE, Corine ROUFFAUD, Gérard GALAN, Pierre ROBINET, Eric VALEGEAS, Annick RIPAUD-SAILLOUR

FINANCES ET RELATIONS ADMINISTRATIVES : Corine VALADE (Présidente), Jacques SALLEE, Patrick VERGEZ.

COMMISSION MARCHES

Nathalie NOVAK, Hélène FOISSARD, Pierre ROBINET, Frédéric CHAUMET, Gérard GALAN

MEDIATHEQUE - HISTOIRE – COMMUNICATION – TOURISME : Nelly VERGEZ (Présidente), Nathalie NOVAK, Rebecca HARRINGTON, Corine VALADE, Sandra TOURNAIRE, Frédéric CHAUMET

SCOLAIRE : Nelly VERGEZ (Présidente), Sandra TOURNAIRE

TRAVAUX et ACCESSIBILITE : William JUILLIEN, (Président), Pierre ROBINET, Pierre DUSSIDOUR, Frédéric CHAUMET, Gérard GALAN, Hélène FOISSARD, Patrick VERGEZ Jacques SALLEE

COMMISSION JEUNES :

Simon LIQUE, Nathalie NOVAK (présidente), Corine ROUFFAUD, Nelly VERGEZ, Patrick VERGEZ

COMMISSION ENVIRONNEMENT :

Nathalie NOVAK, Nelly VERGEZ, Hélène FOISSARD, Frédéric CHAUMET, Pierre ROBINET, Rebecca HARRINGTON, William JUILLIEN

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

PASSAGE VENELLES DES URSULINES/GRAND'RUE

Nous avons reçu des demandes de passage pour des habitations : Une sur la venelle des Ursulines Pour Monsieur et Madame BIGGS et une à l'arrière de la Grand'Rue pour Madame Kim POTTER pour une sortie par son jardin au 56 Grand'Rue à côté du jardin de la Croix-Rouge.

Pour le dossier de M. et Mme BIGGS, le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.
Une convention sera établie par Maître Benoit-Mesnard (Frais à la charge des requérants).

Pour le dossier de Mme Kim POTTER, le conseil municipal souhaite avoir de plus amples informations, Mme l'architecte du SDAP sera consultée et le dossier sera revu par la suite.

SUPPRESSION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune :

soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.

soit transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière.

Cette mesure est d'application immédiate. Les membres du CCAS en sont informés par courrier. Le conseil exercera directement cette compétence, sauf si celle-ci est transférée à la communauté de communes à laquelle la commune appartient.

Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

Proposition : Dissolution immédiate du CCAS avec transfert à la commune.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

CONVENTION AMENAGEMENT ET ENTRETIEN VC N° 16 – RD N° 5

Le conseil municipal doit prendre une délibération autorisant le maire à signer une convention avec le conseil départemental pour la création d'un giratoire et l'aménagement de la RD N°5. En contrepartie des travaux effectués par la commune le conseil départemental nous versera une contribution forfaitaire de 19 500 €.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

HEURES COMPLEMENTAIRE/SUPPLEMENTAIRES/FRAIS DE DEPLACEMENT DES AGENTS

Lorsque le service l'exige le conseil municipal doit autoriser le maire à payer des heures complémentaires, supplémentaires ou rembourser les frais de déplacement et de restauration à l'ensemble des salariés de la commune (contrats TAP, frais déplacement médecine du travail, formations, repas, hébergement.....).

Les indemnités versées seront basées sur les remboursement des agents de l'Etat.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMMATION DE L'ECLAIRAGE

HIVER : Du 1^{er} octobre au 31 Mars

17 H 30 à 23 H et rallumage à 6 H du matin

ETE : Du 1^{er} avril au 30 septembre

22 H à 1 H 30 et rallumage à 6 H du matin
Sauf Halles en marche forcée

CHATEAU :

HIVER : du 20 décembre au 5 janvier
Jusqu'à 23 H

ETE : Dernière semaine de juin à fin septembre
Jusqu'à 1 H 30

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

RUE MAURICE PETIOT VITESSE/STATIONNEMENT

Limitation de la vitesse à 30 km/h dans la Rue Maurice Petiot

Vote : Pour 13 Contre 0 Abstentions (2 M. P. Dussidour et G. Galan qui souhaitent que tout le bourg soit limité à 30 km/h)

DOSSIER HAIE GRAND RUE

Lecture courrier. La haie sera enlevée avec une éventuelle participation éco citoyenne, le talus ne sera pas touché.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

DIVERS

- Point sur les travaux

Madame Foissard précise qu'un rappel à la Loi a été fait à plusieurs personnes concernant des travaux effectués sans demande préalable.

- Courrier de M. Patrick FONTENEAU au sujet de la colonne des halles – Le retard de la réparation est lié à un problème entre assurances.

- Signalisation sens unique Rue d'Epernon. Le panneau n'est positionné que d'un côté (à voir)

- Festivités diverses (Musical'été ; Village session ; concert chant Grégoriens ; forum associations ; frairie : nuits romanes....).

- Rentrée scolaire – Un point est fait sur la baisse des effectifs ainsi que sur les TAP

- Une réflexion doit être engagée sur les communes nouvelles.

La séance est levée à 20 H. Prochaine réunion le **12 octobre 2015 à 20 H 30.**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 OCTOBRE 2015 à 20 H 30

Présents (12/15) : M. SALLEE Jacques, M. Patrick VERGEZ, Mme NOVAK Nathalie, Mme VALADE Corine, M. CHAUMET Frédéric, Mme HARRINGTON Rebecca, Mme ROUFFAUD Corine, M. GALAN Gérard, M. Pierre ROBINET, Mme TOURNAIRE Sandra, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ.

Absent excusé (2/15) : M. William JUILLIEN qui a donné pouvoir à M. Patrick VERGEZ, Mme Hélène FOISSARD qui a donné pouvoir à Mme Nathalie NOVAK

Absent non excusé (1/15) : M. Simon LIQUE

Madame VERGEZ Nelly a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

PROGRAMMATION FESTIVITES

La prochaine festivité organisée à Villebois-Lavalette aura lieu le 25 octobre à 15 H à la salle des fêtes. Ce spectacle de marionnettes sera gratuit pour le public.

Nous devons prendre à notre charge 5 repas, les frais de SACEM et les frais de déplacement (0.50 € TTC/ KM) aller-retour au départ d'Angoulême pour un véhicule.

Ce spectacle est organisé en partenariat avec le Conseil Départemental pour un coût de 1 480 € TTC.

La précédente festivité organisée de la même manière a eu lieu le 17 août dernier à l'église de Villebois-Lavalette.

C'était le concert de chant grégorien « Chœur d'hommes ». Ce concert a coûté 369 € de frais de représentation et de repas sur 1 800 €.

Dans le cadre de l'aide au spectacle vivant nous devons déposer des dossiers de demandes de subvention auprès du conseil départemental pour ces deux dossiers. C'est le conseil départemental qui prend en charge la différence.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

Mme Sandra Tournaire est chargée de l'organisation du marché de Noël le 5 décembre et pour ce faire elle doit commander des jouets sur internet pour environ 100 €. Nous ne pouvons pas avoir de facture pour payer par mandat administratif, le conseil municipal doit donc donner son accord pour rembourser Mme Tournaire qui fera l'avance des frais. L'organisation du marché de Noël coûte entre 400 et 500 €. Le marché de Noël se tiendra exceptionnellement sur la Place du Champ de Foire.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

Pour infos : il y aura un spectacle de l'EDM en le 12 décembre à 19 H à la salle des fêtes et nous avons reçu une demande de tournage de film pour le samedi 17 octobre sous les halles pendant le marché.

DOSSIER ACCESSIBILITE

Nous avons obligation suite à la Loi sur l'accessibilité de mettre en conformité les bâtiments recevant du public. Pour ce faire nous devons prévoir des crédits pour effectuer les travaux nécessaires à cette mise au norme.

Nous vous proposons d'inscrire 12 000 € pour l'année 2016, puis 5 000 € en 2017 et 5 000 € en 2018.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

INDIVIDUALISATION CREDITS BUDGETAIRES

Lors du Budget Primitif nous avons prévus des crédits pour la réalisation des travaux Croix de Quart/L'Houmeau/Petit Mairat.

Pour simplifier le paiement des factures il convient de mettre les crédits correspondants aux travaux du Syndicat Départemental d'Electricité sur l'article 2041582 pour 20 000 €. Cette somme sera exclusivement pour les travaux concernant la rue du Petit Mairat et la dépose du candélabre au carrefour de la Croix de Quart.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

DOSSIER D'AIDE SOCIALE / ANNULE

Mme NOMPEX est décédée le 1^{ER} OCTOBRE 2015

DOSSIER ANNULE

DOSSIER HAIE GRAND RUE

Lecture courrier – Voir pour prendre rendez-vous avec un juriste et contacter notre assistance juridique.

DIVERS

- Lettre Subvention Région pour le dossier Prom'haies – Il faudrait trouver une date de réunion en novembre pour rencontrer la Fredon, Charente-Nature et Prom'haies.
- Travaux Rue du Petit Mairat – Mur
- Le Conseil Départemental nous demande de rectifier le montant annoncé par les journaux pour le fonds de concours attribué pour la couche de roulement concernant les travaux du carrefour de la Croix de Quart soit 19 500 € et non 2 500 €.
- Le conseil municipal devra se prononcer prochainement sur le projet de fusion des Communautés de Communes. Il semblerait que la CDC Horte et Lavalette fusionnerait avec la CDC Tude et Dronne

La séance est levée à 22 H. Prochaine réunion le 9 novembre 2015 à 18 H 30.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 9 NOVEMBRE 2015 à 18 H 30

Présents (14/15) : M. SALLEE Jacques, M. Patrick VERGEZ, Mme NOVAK Nathalie, M. JUILLIEN William, Mme VALADE Corine, M. Pierre DUSSIDOUR, M. CHAUMET Frédéric, M. Pierre ROBINET, Mme VERGEZ Nelly, Mme FOISSARD Hélène, Mme Sandra TOURNAIRE, M. Gérard GALAN, Madame Corine ROUFFAUD, Mme HARRIGTON Rebecca.

Absent excusé (0 /15) :

Absent non excusé : M. Simon LIQUE

Madame VERGEZ Nelly a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

Il est demandé que le compte-rendu soit effectué par un élu différent à chaque réunion.
Accord à l'unanimité.

DELEGUES NOUVEAU SIVOS

La fusion des Syndicat à Vocation Scolaire au 1^{er} janvier 2016 nous oblige à désigner à nouveau des délégués 1 titulaire et 1 suppléant pour le futur syndicat.

Propositions : Délégué Titulaire : Nelly VERGEZ – Délégué Suppléant : Patrick VERGEZ

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

REPAS COMMUNAL 2016/VOEUX

le repas annuel aura lieu le 24 janvier 2016 pour les anciens (à partir de 65 ans).

Il est proposé de facturer le repas à 27 € pour les personnes de - de 65 ans et les accompagnateurs

Les personnes de plus de 65 ans auront le repas offert par la municipalité, les autres devront payer 27 €. Les élus du conseil municipal y compris les plus de 65 ans paieront leur repas.

Monsieur Chabanne assurera l'animation gracieusement.

Les vœux auront lieu le vendredi 8 janvier à 19 H avec la CDC à la salle des fêtes.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

COMMISSIONS COMMUNALES

Lors de la dernière désignation des commissions communales il y a eu un oubli pour la commission finances où Monsieur Dussidour devrait figurer. Il avait été désigné en avril 2014.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

STATIONNEMENT RUE DE L'EGLISE

Nous avons reçu une pétition des habitants de la Rue de l'Eglise qui demandent que soient enlevées les bornes en pierre qui empêchent le stationnement des voitures sur la petite place.

Monsieur le maire propose qu'un parking « paysager » soit créé sur l'emplacement en dessous de l'église plutôt que d'enlever des bornes. La commission des travaux étudiera le projet.

Vote : Pour : 12 Contre : 1 (Hélène FOISSARD) Abstention : 1 (Sandra TOURNAIRE)

FUSION CDC/SDCI/COMMUNES NOUVELLES

Informations fusion des CDC. Monsieur le maire, le conseil municipal rencontreront Monsieur Papillaud Président de la CDC Tude et Dronne et Madame Chat-Locussol Présidente de la CDC Horte et Lavalette le 23 novembre. Un vote à bulletins secrets pour la proposition de fusion des CDC aura lieu le 7 décembre prochain.

Prochaine réunion pour les communes nouvelles le 24 novembre à 18 H.

SCHEMA DE MUTUALISATION

Chaque élu a reçu le projet du schéma de mutualisation (groupement de commandes, personnel, mises à disposition de salles...).

Pour le remplacement de Monsieur Noël CHAUVET qui partira en retraite en début d'année il sera très certainement recruté un contrat à durée déterminée dans un premier temps.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

IMPLANTATION TRANSFORMATEUR RUE DU PETIT MAIRAT

Suite au projet de lotissement de Monsieur Massacret la commune doit permettre au Syndicat Départemental d'Electricité d'implanter un transformateur pour la distribution d'électricité sur une parcelle de terrain de 10 m² 50 environ Rue du Petit Mairat. (parcelle AC N° 220).

Cette transaction se fera à titre gratuit de la part de la commune. Elle donnera lieu à une promesse de vente et à un acte administratif établis par le SDEG.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

DOSSIER AIDE SOCIALE MME GEFFARD EMMA

Le conseil municipal doit se prononcer sur une demande d'aide sociale pour la prise en charge de frais en maison de retraite.

Au vu des ressources et des charges le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité après vérification des revenus des capitaux placés.

DIVERS

- Dégradations city stade
- Travaux (Monsieur Galan précise qu'il ne souhaite plus assister aux réunions de travaux du chantier du carrefour de la Croix de Quart).
- Foot brocante pour la frairie. Le conseil municipal ne souhaite pas que soit organisée une autre manifestation ce jour là.
- Courrier diocèse (la commune demande qu'une petite parcelle de terrain de 37 ca déjà utilisée par la commune nous soit cédée gracieusement).
- Réunion du mois de décembre à décaler au 7 décembre (réunion CDC le 14/12).
- Lettre ARS
- Bureaux de vote
- Sud-Ouest maintenance au 1 Grand'Rue Installation
- Marché truffier les 19, 26 décembre et le 23 janvier 13 février.
- Un courrier nous a été adressé pour divers aménagement dans le local loué au kiné
- Des illuminations seront achetées après les fêtes en raison de remises importantes
- Colonnes des halles. Les travaux vont être exécutés, les pierres sont commandées.
- Marché le Noël le 5 décembre sur le Champ de Foire.

La séance est levée à 20 H. Prochaine réunion le 7 décembre 2015 à 18 H 30.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 7 DECEMBRE 2015 à 18 H 30

Présents (13/15) : M. SALLEE Jacques, M. Patrick VERGEZ, Mme NOVAK Nathalie, M. JUILLIEN William, Mme VALADE Corine, M. Pierre DUSSIDOUR, M. CHAUMET Frédéric, M. Pierre ROBINET, Mme VERGEZ Nelly, Mme FOISSARD Hélène, Mme Sandra TOURNAIRE, M. Gérard GALAN, Mme HARRINGTON Rebecca.

Absents excusés : Mme Corine ROUFFAUD a donné pouvoir à Mme Sandra TOURNAIRE

Mme Nathalie NOVAK a été élu(e) secrétaire.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL (SDCI)

Comme nous en avons discuté à la précédente réunion nous allons maintenant voter à bulletins secrets pour ou contre la fusion des communautés de communes Tude et Drone et Horte et Lavalette.

Le conseil municipal vote : POUR 9 voix ABSTENTIONS : 5 voix CONTRE : 0

CESSION PARCELLE/COMMUNE/CDC

En 2013, le Département a finalisé le transfert dans son patrimoine, au collège Henri Martin, de deux petites parcelles de terrain entourant le collège et la salle omnisports de Villebois-Lavalette appartenant à la commune (AM 293 & 291 pour 236 m2) et cela à titre gratuit par acte administratif.

Il se trouve que lors de cette transaction une parcelle appartenant au SMVOM devait faire elle aussi l'objet d'un transfert à la commune de Villebois-Lavalette (parcelle AM N°290 pour 98m2), cela n'a pas été fait avant la disparition du SMVOM. Cette parcelle appartient actuellement à la communauté de communes.

La Communauté de Communes est favorable au transfert de cette parcelle à titre gratuit à la commune il faut maintenant que le conseil municipal accepte cette transaction à titre gratuit par acte administratif.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

STATIONNEMENT RUE ANDRE BOUYER

Monsieur Jean-François Dissard, infirmier dans la Rue André Bouyer demande s'il est possible que la commune mette deux places, devant son cabinet, à sa disposition pour ses patients. Par manque de place, 1 emplacement sera réservé devant son cabinet et 1 autre sera à sa disposition sur le parking Rue André Bouyer à proximité immédiate du cabinet infirmier.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

DOSSIERS ARS/SIAEP/SAUR

Le conseil municipal doit valider le rapport annuel ARS sur la qualité de l'eau distribuée en 2014 sur le SIAEP D'Edon/Ronsenac.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

RAPPORT SUR L'EAU DE LA SAUR :

Le conseil municipal doit valider le rapport annuel de la SAUR sur la qualité de l'eau distribuée en 2014 sur le SIAEP D'Edon/Ronsenac

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

CONVENTION EXTENSION RESEAU

Une convention de participation doit être prise entre la commune et le syndicat d'eau potable pour la facturation des éventuels travaux d'extension de réseau d'alimentation en eau potable pour viabiliser de nouvelles zones.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

CREATION D'UN SYNDICAT D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE EN SUD CHARENTE

La fusion des Communauté de Communes implique la création d'un syndicat d'eau départemental. Le conseil municipal doit se prononcer sur la suppression du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable.

Plusieurs syndicats d'eau souhaitent se regrouper et créer un syndicat d'Alimentation d'Eau Potable du Sud-Charente. Lecture du projet.

Prise de décision pour s'opposer à la suppression des SAEP et créer un syndicat d'Alimentation d'Eau Potable du Sud-Charente.

Le conseil municipal vote CONTRE la création d'un syndicat départemental à l'unanimité et demandent à l'unanimité la création d'un syndicat d'alimentation d'eau potable du Sud-Charente.

TRANSFERT DU PERSONNEL AU SIVOS (SYNDICAT A VOCATION SCOLAIRE)

Le conseil municipal doit donner son accord pour transférer les salariés en contrat pour les rythmes scolaires (TAP) au nouveau SIVOS au 1^{er} janvier 2016. Le SIVOS ayant maintenant toutes les compétences relatives aux affaires scolaires, y compris le personnel.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

REGIME INDEMNITAIRE

Le conseil municipal doit se prononcer sur la mise en place du régime indemnitaire des agents à compter du 1^{er} janvier 2016. Il sera tenu compte de l'absentéisme de chacun et du temps de travail – Au dessus de 6 mois d'absence pas de versement de prime.

Cette indemnité est calculée à partir d'une base selon le grade à laquelle on applique un coefficient pour obtenir le montant versé et en fonction du temps de présence de chacun.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

CONVENTION DE PASSAGE SDEG – TRAVAUX PARKING DU COLLEGE

Le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz nous propose de signer une convention de passage afin de desservir le parking du collège en électricité.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

La CLECT s'est réunie à la CDC le 23 novembre dernier pour les transferts de charges liés à l'élaboration de l'AVAP et du PLUI.

Le conseil municipal doit valider deux points mis à l'ordre du jour :

- Election du Président et du Vice-Président ;
- Intégration de la compétence « réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal PLUI – transferts de charges.

Validation des points mis à l'ordre du jour :

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

DEMISSION DE MONSIEUR SIMON LIQUE

Nous avons reçu un courrier de Monsieur Simon Lique nous informant de sa démission pour des raisons personnelles.

DIVERS

- Travaux : Rond point Croix de Quart en cours de finition ; pilier des halles et mur Rue du Petit Mairat travaux finis ; La chaudière de l'appartement du Champ de Foire est à changer ; Changement de porte à la trésorerie, réparation porte salle des fêtes...
- Haie Grand'Rue ; Devis SCOTPA en cours.
- Grand'Rue devant bureau de tabac en double sens pendant les travaux ;
- Un hélicoptère survolera le bourg en basse altitude pour ERDF en janvier et février 2016
- Décisions budgétaires (devis Trame Verte – SDEG - chaudière) 5 500 € ; 800 € ; 4 000 €
- Planning réunions conseil municipal 2016
- Communes nouvelles. Le travail continu avec Blanzaguet, Gardes-le-Pontaroux, Gurat, Vaux-Lavalette, Ronsenac, Rougnac et Villebois-Lavalette. Prochaine réunion en janvier.
- La mairie a reçu des compliments pour le vidage des fosses et l'entretien du cimetière.

La séance est levée à 20 H. Prochaine réunion le 11 janvier 2016 à 18 H 30.

